

UTI GROUP.

Société anonyme au capital social de 1 791 797,20 euros

Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

338 667 082 RCS Nanterre

Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

**RAPPORT DE GESTION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023  
(Société UTI GROUP)  
(Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la société UTI GROUP, conformément aux prescriptions légales, vous seront présentés les comptes de la société UTI GROUP, ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Vous aurez également à statuer sur le nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ainsi que sur les conditions de fixation de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux de la société.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 PRESENTATION DU GROUPE.....</b>	<b>5</b>
1.1.1 <i>Organigramme du Groupe.....</i>	<i>5</i>
<b>2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>7</b>
2.1.1 <i>Situation de l'actionariat.....</i>	<i>7</i>
2.1.1.1 Capital social .....	7
2.1.1.2 Capital potentiel .....	8
2.1.2 <i>Situation sociale.....</i>	<i>8</i>
2.1.3 <i>Activité de la Société UTI GROUP.....</i>	<i>10</i>
<b>2.2 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DES SOCIETES FILIALES.....</b>	<b>11</b>
2.2.1 <i>Situation et activité du Groupe.....</i>	<i>11</i>
2.2.2 <i>S'agissant d'UTI GROUP. Est.....</i>	<i>15</i>
2.2.3 <i>S'agissant de UTI GROUP. Rhône Alpes.....</i>	<i>16</i>
2.2.4 <i>S'agissant d'UTI GROUP. Maroc.....</i>	<i>16</i>
<b>3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES.....</b>	<b>17</b>
<b>3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES : .....</b>	<b>17</b>
<b>3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE.....</b>	<b>18</b>
3.2.1 <i>Présentation des comptes sociaux : .....</i>	<i>18</i>
3.2.2 <i>Analyse des Résultats.....</i>	<i>18</i>
3.2.3 <i>Progrès réalisés – Difficultés rencontrées : .....</i>	<i>21</i>
<b>3.3 RESULTATS DU GROUPE.....</b>	<b>21</b>
3.3.1 <i>Présentation et analyse sommaire des comptes : .....</i>	<i>21</i>
3.3.2 <i>Résultats .....</i>	<i>22</i>
<b>4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>24</b>
<b>4.1 DE LA SOCIETE .....</b>	<b>24</b>
<b>4.2 DU GROUPE.....</b>	<b>24</b>
<b>5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>	<b>24</b>
<b>6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE .....</b>	<b>25</b>
<b>7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT .....</b>	<b>26</b>
<b>9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS .....</b>	<b>26</b>
<b>10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS .....</b>	<b>27</b>
10.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE .....	27
10.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....	27
10.3 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES .....	28
10.4 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	28
<b>11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES .....</b>	<b>31</b>
<b>12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>31</b>
<b>13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .....</b>	<b>32</b>
<b>14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER.....</b>	<b>32</b>

<b>15. PARTICIPATIONS CROISEES .....</b>	<b>33</b>
<b>16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (RAPPORT SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ARTICLE L225-184 DU CODE DE COMMERCE).....</b>	<b>34</b>
<b>17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L.225-209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE) .....</b>	<b>35</b>
<b>18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES .....</b>	<b>36</b>
<b>19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR L'USAGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PREVU A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE).....</b>	<b>38</b>
<b>20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE.....</b>	<b>39</b>
<b>21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ...</b>	<b>39</b>
21.1 RISQUE DE NON-PAIEMENT .....	39
21.2 RISQUE DE CHANGE .....	39
21.3 RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT .....	39
21.4 CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX .....	39
21.5 DEPART DE MANAGERS .....	39
21.6 DEPART DE MANAGERS-CLEFS.....	39
21.7 RISQUE TECHNOLOGIQUE .....	40
21.8 RISQUE LIE A LA CROISSANCE.....	40
21.9 CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE.....	40
21.10 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES .....	40
21.11 RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE .....	41
21.12 RISQUE ACTIONS .....	41
21.13 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES.....	41
21.14 RISQUE FISCAL.....	42
21.15 SUBVENTION .....	42
21.16 LITIGES.....	42
21.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE .....	42
<b>22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>43</b>
22.1 LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE .....	43
22.2 RESSOURCES ET SERVICES AFFECTES AU CONTROLE INTERNE ET A LA GESTION DES RISQUES .....	43
22.3 ACTIVITES DE CONTROLE / EVALUATION DU CONTROLE INTERNE .....	44
22.4 PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	46
22.5 PREVENTION DE LA FRAUDE .....	46
22.6 CERTIFICATION ISO 9001 : 2015.....	46
22.7 PISTES D'AMELIORATION.....	46
<b>23. COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE .....</b>	<b>47</b>
<b>24. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES ».....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 .....</b>	<b>50</b>

**ANNEXE 2 : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) SUR LES  
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX**  
..... 52

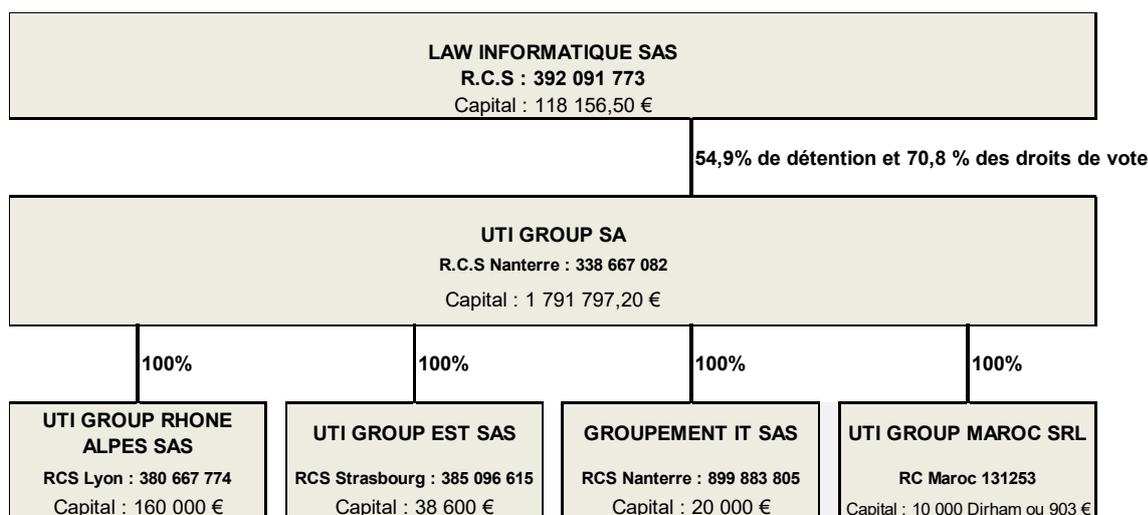
## 1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises.

### 1.1 Présentation du Groupe

#### 1.1.1 Organigramme du Groupe

Sociétés composant le Groupe :



Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec une implantation au Maroc.

Depuis le 20 décembre 2010, la société LAW INFORMATIQUE est devenue la société holding animatrice du Groupe et détient au jour du présent rapport une participation directe à hauteur de 54,90% dans le capital de la société UTI GROUP.

Le groupe se compose des sociétés suivantes :

#### **LAW INFORMATIQUE**

Société animatrice mère du Groupe

Société par Actions Simplifiée au capital social de 118 156,50 euros

Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

392 091 773 RCS Nanterre

#### **UTI GROUP.**

Société anonyme au capital social de 1 791 797,20 euros

Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

338 667 082 RCS Nanterre

#### **UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (UTIGROUP. Est)**

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 600 euros,

dont le siège social est sis 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM,

immatriculée sous le numéro 385 096 615,

inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre du Groupe à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par suite d'acquisitions intervenues en 2002 puis en 2016, la société UTIGROUP. EST se trouve être détenue au 31/12/2023 à 100 % par UTI GROUP..

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES  
(UTIGROUP. Rhône-Alpes),**

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros,  
dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes"  
92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France,  
immatriculée sous le numéro 380 667 774,  
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP. aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

UTI GROUP a acquis durant 2016 le solde du capital de cette société lui conférant ainsi 100 % d'UTIGROUP. Rhône-Alpes au 31/12/2023.

**GROUPEMENT IT,**

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros,  
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret  
899 883 805 RCS Nanterre

Cette société a été créée le 20 mai 2021 et est détenue à 100 % par la société UTI GROUP.

**UTI GROUP MAROC,**

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 Dirhams soit 903 euros,  
Siège social : 52, Bd My R'chid, Appt. N°7, 4<sup>ème</sup> étage GUELIZ MARRAKECK  
131 253 RC

Cette société a été créée le 29 novembre 2022 et est détenue à 100 % par la société UTI GROUP.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999.

## 2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 2.1 Situation et activité de la Société

#### 2.1.1 Situation de l'actionnariat

##### 2.1.1.1 Capital social

###### a) *Composition*

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 1 791 797,20 euros, divisé en 8 958 986 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

###### b) *Franchissements de seuils statutaires*

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

###### c) *Droit de vote*

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Cette clause statutaire est conforme aux dispositions de l'article L.225-123 al 3 du code de commerce instituant des droits de vote double de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

#### d) Cotation

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentant 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2008 Euronext Paris ISIN FR0000074197.

Le transfert sur Euronext Paris s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

#### e) Actionnariat

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote
Christian AUMARD	82 768	83 768	0,9%	0,6%	82 768	83 768	0,9%	0,6%	82 768	83 768	0,9%	0,6%
LAW INFORMATIQUE	4 919 745	9 839 490	54,9%	70,8%	4 919 745	9 839 490	54,9%	70,8%	4 919 745	9 839 490	54,9%	70,8%
Autres nominatifs	257 332	514 664	2,9%	3,7%	257 572	515 144	2,9%	3,7%	257 590	514 180	2,9%	3,7%
Public	3 460 674	3 460 674	38,6%	24,9%	3 451 165	3 451 165	38,5%	24,8%	3 454 642	3 454 642	38,6%	24,9%
Auto détention	238 467	0	2,7%	0,0%	247 736	0	2,8%	0,0%	244 421	0	2,7%	0,0%
<b>Total</b>	<b>8 958 986</b>	<b>13 898 596</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 958 986</b>	<b>13 889 567</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 959 166</b>	<b>13 892 080</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2023 :

- les actionnaires fondateurs ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 54,90 % du capital et 70,8 % des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2023 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

#### 2.1.1.2 Capital potentiel

#### **Options de souscription d'actions réservées aux salariés**

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 16 du présent rapport.

#### 2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs d' UTI GROUP. et de ses filiales UTI GROUP RHONE ALPES, UTI GROUP EST et UTI GROUP MAROC se décomposent au 31/12/2023 de la façon suivante :

GROUPEMENT IT n'emploie pas de salariés au 31/12/2023

<b>AGE MOYEN : au 31 décembre 2023</b>						
		<30 ANS	de 30 à 40 ANS	>40 ANS	TOTAL	Age moyen
<b>UTI GROUP</b>	Dirigeants & Adm.	4	2	10	16	44
	Commerciaux	1	2	3	6	41
	Ingénieurs	1	14	77	92	52
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>90</b>	<b>114</b>	<b>46</b>
<b>UTI GROUP RHONE ALPES</b>	Dirigeants & Adm.	0		3	3	51
	Commerciaux			1	1	56
	Ingénieurs	3	7	9	19	40
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>49</b>
<b>UTI GROUP EST</b>	Dirigeants & Adm.	1	0	0	1	20
	Commerciaux	1	0	0	1	29
	Ingénieurs	3	11	4	18	36
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>28</b>
<b>UTI GROUP MAROC</b>	Dirigeants & Adm.	2	3		5	30
<b>TOTAL GROUPE</b>		<b>16</b>	<b>39</b>	<b>107</b>	<b>162</b>	<b>41</b>
		10%	24%	66%	100%	

<b>ANCIENNETE : au 31 décembre 2023</b>						
		<5 ANS	de 5 à 10 ANS	>10 ANS	TOTAL	Ancienneté moyenne (en année)
<b>UTI GROUP</b>	Dirigeants & Adm.	6	5	5	16	9
	Commerciaux	3	1	2	6	8
	Ingénieurs	40	18	34	92	10
	<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>24</b>	<b>41</b>	<b>114</b>	<b>10</b>
<b>UTI GROUP RHONE ALPES</b>	Dirigeants & Adm.	1	2	0	3	6
	Commerciaux	1	0	0	1	5
	Ingénieurs	14	4	1	19	3
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>4</b>
<b>UTI GROUP EST</b>	Dirigeants & Adm.	1	0	0	1	0
	Commerciaux	1	0	0	1	2
	Ingénieurs	16	2	0	18	2
	<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>2</b>
<b>UTI GROUP MAROC</b>	Dirigeants & Adm.	5			5	1
<b>TOTAL GROUPE</b>		<b>88</b>	<b>32</b>	<b>42</b>	<b>162</b>	<b>8</b>
		54%	20%	26%	100%	

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'établit à 162 personnes à fin 2023 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante :

Effectif du groupe UTI GROUP (présents au :)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Dirigeants & Administratifs	25	21	22
Commerciaux	8	9	8
Ingénieurs & techniciens	129	156	150
<b>TOTAL salariés</b>	<b>162</b>	<b>186</b>	<b>180</b>

Sous traitants	75	73	34
<b>Total OPERATIONNELS</b>	<b>204</b>	<b>229</b>	<b>184</b>

L'exercice 2023 fait apparaître une diminution des effectifs salariés qui s'établissent à 162 au 31/12/2023 contre 186 au 31/12/2022, soit -13 %.

Par ailleurs, le groupe emploie 75 personnes en sous-traitance au 31 décembre 2023 contre 73 personnes l'année précédente, soit une augmentation de 3 %.

Ainsi, les effectifs opérationnels sont en recul de -11% au 31/12/2023 par rapport à l'année précédente.

### 2.1.3 *Activité de la Société UTI GROUP.*

UTI GROUP. est à la fois une société de services informatiques de proximité et un éditeur de progiciel depuis un quart de siècle.

- Avec ses prestations d'assistance technique ou fonctionnelle, d'assistance en maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTI GROUP. propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTI GROUP. a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (**Optima edi-one, nett400**)

UTI GROUP. est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

## 2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

### 2.2.1 Situation et activité du Groupe

#### Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans l'assistance technique ou fonctionnelle ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2021 à 2023, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

	2023	2022	2021
Assistance technique	95,8%	95,6%	95,2%
Intégration de systèmes	0,9%	0,5%	1,0%
Editeur / Distribution de Progiciel	3,3%	3,9%	3,8%

#### Positionnement du Groupe:

UTI GROUP. est une société spécialisée en assistance technique ou fonctionnelle de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique :

- Assistance technique ;
- Forfaits ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement composée de Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle ;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en termes de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a poursuivi l'ensemble de ses agréments en 2023 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer :

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;

- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères : leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire à minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Pour UTI GROUP, le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est à 49 jours en 12/2023 contre 45 jours en 12/2022.

De par son activité, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

### **Stratégie du Groupe:**

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraciner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2023 semble avoir été marquée par une évolution significative des activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette transition a été confirmée par le développement de nouveaux référencements obtenus en fin d'année 2023. Les postes recherchés sont désormais des postes d'expert ou chefs de projet. Cette évolution est d'autant plus importante qu'elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant de nouvelles opportunités de de carrière axées sur une vision marché et métier, plutôt que simplement technologique.

En octobre 2023, sa certification a été confirmée après audit de l'AFAQ pour une année. Le groupe est certifié ISO 9001 : 2015, pour l'assistance technique.

En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

### **La concurrence et le positionnement du Groupe**

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes ESN généralistes (telles CAP GEMINI, CGI, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL.

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une ESN une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maîtrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

### La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est réparti sur 148 Clients et Groupes clients actifs recensés dans l'année 2023. Chaque Groupe clients regroupe plusieurs entités.

Ainsi, à titre d'exemple, au sein de notre premier client : le groupe BNP PARIBAS qui représente 15 % de notre chiffre d'affaires consolidés, nous facturons plusieurs entités. Les dix premiers groupes clients représentent 62 % de l'activité et les vingt premiers groupes clients totalisent 76 % de l'activité.

Les dix premiers groupes clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé en 2023 se déclinent comme suit :

Groupes clients	2023	2022	Agrément
BNP PARIBAS	1	2	OUI
CREDIT MUTUEL	2	1	NON
GROUPAMA	3	3	OUI
ELECTROLUX France SAS	4	5	NON
MALAKOFF MEDERIC	5	7	OUI
FNAC DARTY	6	4	OUI
SOCIETE GENERALE	7	6	OUI
OCSI	8	9	NON
GPSA	9	11	NON
GRUPE UP	10	10	NON

**Concentration sur les principaux clients**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Groupes clients	148	155	87
Premier groupe client	15%	14%	16%
10 premiers groupes clients	62%	65%	62%
20 premiers groupes clients	76%	80%	76%

**LES EFFECTIFS DU GROUPE**

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit :

<b>Effectif moyen groupe</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Direction Générale Administration	21	22	21
Commerciaux	11	8	8
Ingénieurs/Techniciens	143	158	162
<u>Total</u>	<u>175</u>	<u>188</u>	<u>191</u>

**Gestion des ressources humaines et politique d'embauche**

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

**Formation professionnelle**

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

### Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs proportionnellement à la grille tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les ESN.

### Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

#### 2.2.2 S'agissant d'UTI GROUP. Est

- Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 20 personnes au 31/12/2023 qui se décompose de la manière suivante :

<b>Effectif au 31/12/2023</b>	<b>UTIGROUP. EST</b>
Dirigeants & Administratifs	1
Commerciaux	1
Ingénieurs-Techniciens	18
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

UTI GROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissance.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTI GROUP. Est se décompose de la manière suivante :

<b>UTI GROUP EST</b>	<b>Age</b>			<b>Ancienneté</b>		
<b>Effectif au 31/12/2023</b>	<b>&lt; 30 ans</b>	<b>30 – 40 ans</b>	<b>&gt; 40 ans</b>	<b>&lt; 5 ans</b>	<b>5 – 10 ans</b>	<b>&gt; 10 ans</b>
Dirigeants & Administratifs	1	0	0	1	0	0
Commerciaux	1	0	0	1	0	0
Ingénieurs	3	11	4	16	2	0
<b>Effectif Total</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL (EID).

### 2.2.3 S'agissant de UTI GROUP. Rhône Alpes.

- Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 23 personnes au 31/12/2023 qui se décompose de la manière suivante :

<b>Effectif au 31/12/2023</b>	<b>UTIGROUP. RHONE ALPES</b>
Dirigeants & Administratifs	3
Commerciaux	1
Ingénieurs	19
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs d'UTI GROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

<b>Age</b>			<b>Ancienneté</b>		
<b>&lt; 30 ans</b>	<b>30 – 40 ans</b>	<b>&gt; 40 ans</b>	<b>&lt; 5 ans</b>	<b>5 – 10 ans</b>	<b>&gt; 10 ans</b>
0		3	1	2	0
		1	1	0	0
3	7	9	14	4	1
<b>3</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône Alpes.

### 2.2.4 S'agissant d'UTI GROUP. Maroc

L'effectif de la Société est de 5 personnes au 31/12/2023 qui se décompose de la manière suivante :

<b>Effectif au 31/12/2023</b>	<b>UTIGROUP. MAROC</b>
Dirigeants & Administratifs	5
Commerciaux	0
Ingénieurs	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

UTI GROUP. MAROC recrute les collaborateurs pour l'ensemble des sociétés du groupe.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTI GROUP. MAROC se décompose de la manière suivante :

UTIGROUP. MAROC	Age			Ancienneté		
	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Effectif au 31/12/2023						
Dirigeants & Administratifs	2	3		5		
Commerciaux						
Ingénieurs						
<b>Effectif Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>5</b>		

### 3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

#### 3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

#### - Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2023.

#### - Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2023.

### 3.2 Résultats de la Société

#### 3.2.1 Présentation des comptes sociaux :

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2023, il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

<b>EN EUROS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Capital social	1 791 797	1 791 797	1 791 797
Total bilan	14 140 308	13 965 349	14 772 446
Total capitaux propres	5 656 487	6 163 853	6 450 099
Actif immobilisé	12 060 339	12 040 279	12 900 782
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>14 421 533</b>	<b>14 683 216</b>	<b>14 658 138</b>
Produits d'exploitation	14 826 506	14 801 915	14 806 619
Charges d'exploitation	15 459 423	15 264 443	15 285 327
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-632 918</b>	<b>-462 528</b>	<b>-478 709</b>
Produits financiers	14 640	218 309	140 511
Charges financières	216 656	69 634	49 341
<b>Résultat financier</b>	<b>-202 016</b>	<b>148 675</b>	<b>91 170</b>
<b>Résultat courant av impôt</b>	<b>-834 932</b>	<b>-313 852</b>	<b>-387 538</b>
Produits exceptionnels	266 500	875 800	7 600
Charges exceptionnelles	14 106	862 788	2 582
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>252 394</b>	<b>13 012</b>	<b>5 018</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices	-75 172	-14 595	-81 008
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-507 366</b>	<b>-286 245</b>	<b>-301 511</b>

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

#### 3.2.2 Analyse des Résultats

<b>En million d'Euro</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Chiffre d'affaires	14,42	14,68	14,66
Résultat net	-0,51	-0,29	-0,30
Dettes financières	4,26	2,88	3,51

- Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il ressort que :

- Le chiffre d'affaires d'UTI GROUP. en 2023 est en léger recul de 1,8 % par rapport à 2022,
  - la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2023 comptabilisant l'ouverture de 5 comptes commerciaux comme l'année précédente,
  - le résultat d'exploitation s'élève à -632 K€ contre un résultat d'exploitation de -463 K€ sur l'exercice précédent,
  - le résultat financier de l'exercice s'élève à -202 K€ contre 149 K€ en 2022.
  - le résultat courant avant impôts s'établit à -834 K€ en 2023 contre -314 K€ en 2022,
  - le résultat net se traduit par une perte de -507 K€ en 2023 contre -286 K€ en 2022.
  - A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.
- Les chiffres d'affaires trimestriels 2023 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2022 ont été publiés via Intrado/Notified sur le circuit transparence ainsi que sur le site internet d'UTI GROUP en 2023.
  - A compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, la société a pris la décision d'arrêter les publications optionnelles du chiffre d'Affaires trimestriel de la société UTI GROUP, lesquelles n'apparaissent plus adaptées au regard des caractéristiques propres de notre Société (taille, flottant, etc...).
  - les publications semestrielles sont maintenues conformément à la réglementation.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

	<b>EXERCICE 2023</b>	<b>EXERCICE 2022</b>
	En millions euros	En millions euros
<b>1 - Société UTI Group (*)</b>		
Premier trimestre	3,64	3,58
Deuxième trimestre	3,12	3,32
Troisième trimestre	2,79	3,07
Quatrième trimestre	3,02	3,53
<b>Total</b>	<b>12,57</b>	<b>13,50</b>
<b>2 – Consolidé (*)</b>		
Premier trimestre	5,92	5,38
Deuxième trimestre	5,29	5,33
Troisième trimestre	4,89	4,97
Quatrième trimestre	5,08	5,63
<b>Total</b>	<b>21,18</b>	<b>21,31</b>

(\*) : Hors prestations intergroupe

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est stable en 2023 par rapport à 2022 (- 0,6%) grâce à la montée en puissance de GROUPEMENT IT, alors que le chiffre d'affaires d'UTI GROUP recule de 6,9 %.

- L'exercice 2023 d'UTI GROUP. se caractérise par une diminution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) qui est passé de – 1 002 K€ au 31/12/2023 comparé à -521 K€ au 31/12/2022.

Cette baisse notable de l'EBE est attribuée en partie à la réorganisation administrative et commerciale mise en place au dernier trimestre de l'année.

De plus le ratio **EBE/CA** est également en baisse, passant de -3,55 % au 31/12/2022 par rapport -6,95 % au 31/12/2023.

Cette diminution du ratio EBE/CA indique une performance financière moins favorable en 2023 par rapport à l'année précédente

Les principaux agrégats sont les suivants :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Chiffre d'affaires	14 422	14 683	14 658
Autres achats et charges externes	-6 383	-5 234	-4 696
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>8 038</b>	<b>9 449</b>	<b>9 962</b>
Impôts et Taxes	-223	-317	-309
Charges de Personnel	-8 817	-9 653	-10 246
<b>EBE</b>	<b>-1 002</b>	<b>-521</b>	<b>-593</b>
EBE / CA	-6,95%	-3,55%	-4,05%

### 3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

#### - RENOUELEMENT ET MISE A JOUR DE LA CERTIFICATION AFAQ ISO 9001 : 2015

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En décembre 2016, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ, et le passage à la nouvelle norme en vigueur validé. La certification est désormais ISO 9001 : 2015.

Depuis 2021, UTI GROUP. est dans le sixième cycle triennal.

Comme chaque année à l'automne, à la suite de l'audit annuel, la certification a été reconduite.

## 3.3 Résultats du Groupe

### 3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

Comptes consolidés	exercice 2023	exercice 2022	exercice 2021
	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)
Capital social	1 792	1 792	1 792
Total bilan	14 825	15 184	15 396
Total capitaux propres	3 828	3 948	4 030
Total actifs non courants	12 267	12 300	13 289
Effectif moyen	175	188	191
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>21 183</b>	<b>21 312</b>	<b>17 950</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>30</b>	<b>113</b>	<b>-155</b>
Coût de l'endettement financier brut	-262	-130	-122
Résultat avant impôt des activités ordinaires	-227	-9	-265
Charge d'impôts sur le résultat	44	-105	-65
Résultat global	-183	-114	-330
Résultat de l'ensemble consolidé	-183	-114	-330
Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0	0	0
<b>R.N. revenant à entreprise consolidante</b>	<b>-183</b>	<b>-114</b>	<b>-330</b>

Au 31 décembre 2023, le résultat opérationnel est de 30 K€ contre 113 K€ l'année précédente.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Le groupe effectue des tests de valeur du goodwill au moins une fois chaque année et plus s'il apparaît des indices de pertes de valeur. Compte tenu des hypothèses retenues à la clôture, aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, nous vous informons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTI GROUP. EST et UTI GROUP.RHONE ALPES

(Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTI GROUP. EST et UTI GROUP. RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2013, puis en 2018 pour une période de 5 ans.

Cette convention fiscale se renouvelle depuis par tacite reconduction.

### 3.3.2 Résultats

En million d'euros	Normes IFRS		
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	21,2	21,3	18,0
<b>Résultat opérationnel</b>	0,0	0,1	-0,2
<b>Résultat net part groupe</b>	-0,2	-0,1	0,0
<b>Capitaux propres part groupe (après résultat)</b>	3,8	3,9	4,0

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023 s'élève à 21,2 M€ contre 21,3 M€ pour l'exercice 2022;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 3,8 M€ au 31 décembre 2023 contre 3,9 M€ au 31 décembre 2022.

### Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe

Chiffre d'affaires (en K€) - Prestations intergroupe non éliminées	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
UTI GROUP	14 422	14 683	14 658
UTIGROUP. Rhône Alpes	3 280	2 800	2 058
UTIGROUP. Est	2 827	2 811	2 420
GROUPEMENT IT (20 mois en 2022)	3 229	2 737	
UTIGROUP. Maroc	99	0	
<b>Total</b>	<b>23 856</b>	<b>23 031</b>	<b>19 136</b>

**Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation**

Résultats (en K€)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
UTI GROUP	-507	-286	-302
UTIGROUP. Rhône Alpes	104	20	-36
UTIGROUP. Est	105	12	218
UTIGROUP. Luxembourg	0	0	-8
GROUPEMENT IT (20 mois)	20	-16	
UTIGROUP. Maroc	4	-2	
<b>Total</b>	<b>-274</b>	<b>-272</b>	<b>-127</b>

Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES

- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 qui s'élève à 3 280 K€ contre 2 800 K€ en 2022, est en augmentation de 17 %.
- De même, le résultat net s'améliore, il s'élève à +104 K€ en 2023 contre 20 K€ en 2022.

Résultats d'UTI GROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2023 s'élève à 2 827 K€ contre 2 811 K€ en 2022, soit une croissance de 0,6%.
- Le résultat net est un bénéfice de 105 K€ en 2023 contre 12 K€ en 2022.

Résultats d'UTI GROUP. Luxembourg

- Cette société en sommeil depuis 2007, a été liquidée en décembre 2022

Résultats de GROUPEMENT IT

- Le Chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 est de 3 229 K€ contre 2 737 K€ au 31 décembre 2022 (premier exercice de 20 mois) en progression de 18%
- Le résultat de la société est 20 K€ au 31 décembre 2023 contre une perte de 16 K€ au 31 décembre 2022.

Résultats de UTI GROUP MAROC

- Le Chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 est de 99 K€ contre 0 K€ au 31 décembre 2022 (premier exercice de 1 mois)
- Le résultat de la société est 4 K€ au 31 décembre 2023 contre une perte de 2 K€ au 31 décembre 2022.

### **3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe**

Les mesures de rationalisation, telle que la concentration des tâches administratives sur l'agence de Lyon, ont été poursuivies en province, dans le but d'optimiser les processus et de réduire les coûts administratifs de manière efficace.

Malgré cette optimisation, les effectifs à Lyon et à Strasbourg ont diminué, passant de 58 salariés au 31 décembre 2022 à 43 salariés au 31 décembre 2023. Cependant, les efforts de recrutement réalisés dans ces villes ont permis à l'entreprise de reconquérir ses positions.

Par ailleurs, la montée en puissance de l'activité de GROUPEMENT IT, nouvelle filiale, constitue un aspect positif pour le développement global du groupe.

Cette filiale représente désormais 15 % du chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2023 contre 13% au 31 décembre 2022.

Cependant, les principales difficultés ont été rencontrées en région parisienne où un ralentissement commercial a été observé. Ce ralentissement est attribué au décalage dans le temps dans l'obtention des nouveaux référencements commerciaux, initialement prévus pour le premier trimestre 2023, mais obtenus seulement en fin d'année 2023.

## **4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

### **4.1 De la société**

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

### **4.2 Du Groupe**

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en recherche et développement est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

## **5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR**

Malgré les incertitudes économiques mondiales, et un climat d'attente, le Groupe dispose de bases solides lui permettant d'anticiper la poursuite de sa croissance en 2024, grâce notamment aux investissements réalisés pour la poursuite du développement de GROUPEMENT IT, et l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle.

## 6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Si des événements post-clôture significatifs intervenaient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette réunion.

## 7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT

### Evolution de la dette financière.

Le rapport dettes financières (hors créances non garanties par le factor) / capitaux propres du groupe ressort depuis 2021 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières	3 291	3 334	4 010
Dettes financières hors dettes loyers (IFRS 16)	1 469	1 314	1 658
Capitaux propres	3 828	3 948	4 030
Rapport dettes financières (hors dettes de loyers) sur capitaux propres	38,4%	33,3%	41,1%
Rapport dettes financières (avec dettes de loyers) sur capitaux propres	86,0%	84,5%	99,5%

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI GROUP. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 416 K€ au 31 décembre 2023 contre 514 K€ au 31 décembre 2022.

Ce montant de compte courant au 31 décembre 2023 fait suite à une convention en date du 10 décembre 2022, par laquelle Monsieur Christian AUMARD a concédé à la société UTI GROUP. un abandon de créance à hauteur de 350 K€ du montant de son compte courant d'associé, avec une clause de retour à meilleure fortune lui permettant de recouvrer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2024, une somme correspondant à vingt (20) pourcent du montant du résultat net consolidé positif réalisé à la clôture de chaque exercice social et ce jusqu'à un montant de résultat net consolidé positif de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR) inclus, et de quarante (40) pourcent de la partie du résultat net consolidé positif supérieur à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR), le tout jusqu'à concurrence de l'intégralité de la créance abandonnée.

Aux termes d'un avenant N°1 du 15 juin 2023 à la convention du 10 décembre 2022, Monsieur Christian AUMARD a concédé à la société UTI GROUP. un nouvel abandon de créance à hauteur de 200 K€ du montant de son compte courant d'associé, avec une clause de retour à meilleure fortune lui permettant de recouvrer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une somme correspondant à vingt (20) pourcent du montant du résultat net consolidé positif réalisé à la clôture de chaque exercice social et ce jusqu'à un montant de résultat net consolidé positif de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR) inclus, et de quarante (40) pourcent de la partie du résultat net consolidé positif supérieur à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR), le tout jusqu'à concurrence de l'intégralité de la créance abandonnée.

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la Société, les sommes figurants sur ledit compte courant sont productrices d'intérêts dont le taux a été

fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

## 8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos, d'un montant de 507 366,27 euros, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023 .....	-507 366,27 €
- Report à nouveau antérieur .....	1 453 155,45 €
- Total .....	945 789,18 €

Intégralement affecté au compte « Report à Nouveau ».

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à 945 789,18 euros.

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	0 €	/	/
31 décembre 2021	0 €	/	/
31 décembre 2022	0 €	/	/

## 9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts s'est élevé durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 45 938 €, la Société ayant supporté au titre de ce même exercice une charge d'impôt sur les sociétés au taux de 25 % de 11 485 € en raison de ces dépenses et charges.

Le montant des frais généraux non déductibles fiscalement, correspondant à des frais non engagés dans l'intérêt de la société ou omis dans le relevé des frais généraux annexé à la déclaration des résultats (art 39-5 et 223 quinquies du CGI) s'est élevé sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 0 euros.

## 10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

### 10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société

**Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général, Fondateur**

né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),  
de nationalité française,  
demeurant 40, allée Saint Cucufa 92 400 VAUCRESSON.

**Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, administrateur, Epouse du fondateur**

née le 14 mai 1951 à Paris (75018),  
de nationalité française,  
demeurant 40, allée Saint Cucufa 92 400 VAUCRESSON.

**Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur, Fille du fondateur**

Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban),  
de nationalité française,  
demeurant 28, Rue de Valmartin 78 860 SAINT NOM LA BRETECHE.

**Monsieur Benoît AUMARD, administrateur, Fils du fondateur**

Né le 12 avril 1981 à Paris 17°,  
de nationalité française,  
demeurant 28 bis, Rue de Valmartin 78 860 SAINT NOM LA BRETECHE.

**Monsieur Romain AUMARD, administrateur et Directeur Général Délégué, Fils du fondateur**

Né le 26 mai 1984 à Paris 17°,  
de nationalité française,  
demeurant 33 Ter, rue Charles de Gaulle 78 860 SAINT NOM LA BRETECHE.

### 10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de Monsieur Christian AUMARD et de Madame Jacqueline AUMARD ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 mai 2020 pour une durée de 6 années et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2026 et au plus tard le 31 décembre 2026.

Les mandats d'administrateur de Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, de Monsieur Benoît AUMARD, et de Monsieur Romain AUMARD ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale mixte en date du 20 mai 2021 pour une durée de 6 années et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2027 et au plus tard le 31 décembre 2027.

### 10.3 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président de la société LAW INFORMATIQUE, Directeur Général des Sociétés UTIGROUP. EST et UTIGROUP. RHONE ALPES, ainsi que gérant de la société UTIGROUP MAROC Société à Responsabilité Limitée à associé unique.

Monsieur Romain AUMARD est Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, et Président des sociétés GROUPEMENT IT, UTIGROUP. RHONE ALPES et UTIGROUP. EST.

### 10.4 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2015, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

<b>Christian AUMARD</b>	<b>Au titre de l'exercice 2023</b>	<b>Au titre de l'exercice 2022</b>	<b>Au titre de l'exercice 2021</b>	<b>Au titre de l'exercice 2020</b>	<b>Au titre de l'exercice 2019</b>
<b>(En Euros)</b>	<b>LAW INFORMATIQUE</b>				
Président Directeur Général	Dus et versés				
- Rémunération fixe	31 400	96 200	96 200	59 800	187 200
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	10 322	16 298	13 982	12 695	12 695
<b>TOTAL</b>	<b>41 722</b>	<b>112 498</b>	<b>110 182</b>	<b>72 495</b>	<b>199 895</b>
Salaires moyens	51 157	50 441	49 303	48 159	47 009
Salaires médians	49 998	50 005	48 100	47 996	47 008
Ratio Rémunération PDG / salaires moyens	0,61	1,91	1,95	1,24	3,98
Ratio Rémunération PDG / salaires médians	0,63	1,92	2,00	1,25	3,98

<b>Jacqueline FOUET ép. AUMARD</b>  (En Euros) Directrice Générale Déléguée jusqu'au 30/06/2020	Au titre de l'exercice 2023	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019
	UTI GROUP				
	Dus et versés				
- Rémunération fixe	0	0	0	36 400	74 000
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 400</b>	<b>74 000</b>
Salaires moyens	51 157	50 441	49 303	48 159	47 009
Salaires médians	49 998	50 005	48 100	47 996	47 008
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	0,00	0,00	0,00	0,76	1,57
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	0,00	0,00	0,00	0,76	1,57

<b>Romain AUMARD</b>  (En Euros) Directeur Général Délégué	Au titre de l'exercice 2023	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019
	UTI GROUP				
	Dus et versés				
- Rémunération fixe	90 269	91 000	91 000	90 674	91 000
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	3 168	6 336	6 336	6 336	3 605
<b>TOTAL</b>	<b>93 437</b>	<b>97 336</b>	<b>97 336</b>	<b>97 010</b>	<b>94 605</b>
Salaires moyens	51 157	50 441	49 303	48 159	47 009
Salaires médians	49 998	50 005	48 100	47 996	47 008
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	1,76	1,80	1,85	1,88	1,94
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	1,81	1,82	1,89	1,89	1,94

Diane AUMARD épouse HASSANINE Administrateur	Au titre de l'exercice 2023	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019
	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	
	Dus et versés				
(En Euros) Directeur des opérations					
- Rémunération fixe	55 023	72 629	72 683	67 967	
- Rémunération variable	15 000	18 000	18 000	16 500	
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	4 837	
- Jetons de présence	0	0	0	0	
- Avantage en nature	2 654	3 185	2 588	2 389	
<b>TOTAL</b>	<b>72 677</b>	<b>93 814</b>	<b>93 271</b>	<b>91 693</b>	<b>0</b>
Salaires moyens	51 157	50 441	49 303	48 159	47 009
Salaires médians	49 998	50 005	48 100	47 996	47 008
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	1,08	1,44	1,47	1,41	0,00
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	1,10	1,45	1,51	1,42	0,00

Benoit AUMARD Administrateur	Au titre de l'exercice 2023	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019
	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE
	Dus et versés				
(En Euros) DSI et Directeur Qualité, RSE					
- Rémunération fixe	74 954	83 600	80 307	76 079	75 967
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	1 900	2 000
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	1 817	2 164	1 813	1 674	1 985
<b>TOTAL</b>	<b>76 771</b>	<b>85 764</b>	<b>82 121</b>	<b>79 652</b>	<b>79 951</b>
Salaires moyens	51 157	50 441	49 303	48 159	47 009
Salaires médians	49 998	50 005	48 100	47 996	47 008
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	1,47	1,66	1,63	1,58	1,62
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	1,50	1,67	1,67	1,59	1,62

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur(trice) Général(e) Délégué(e).

Il convient de préciser qu'aux termes de la convention de compte courant conclue le 21 mars 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la société, les sommes figurant sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2023 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 41 306 euros.

En outre, une convention de compte courant a été conclue le 31 janvier 2022 par Monsieur Romain AUMARD avec la société UTI GROUP, les sommes figurant sur son compte courant sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2023 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Romain AUMARD d'un montant de 2 785 euros.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2023 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Romain AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP).

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

#### **10.5 Nombre minimum d'actions devant être détenu par les mandataires sociaux**

En application de l'article 12 des statuts, tout administrateur doit être personnellement propriétaire d'au moins une action de la société UTI GROUP.

### **11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES**

Aucune.

### **12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons que :

- la Société SAINT HONORE BK&A, a été renouvelée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale annuelle en date du 20 mai 2021 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous rappelons également que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de :

- la société IGREC,

a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 17 mai 2023 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Les Commissaires aux comptes n'ont pas exercé de Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

### **13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que la société UTI GROUP, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visés par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

### **14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER**

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

- contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;
- contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;
- contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,
- contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

	<b>UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE</b>		
	% de vote	% d'intérêt	Nature juridique du contrôle (article L 233-3)
<b>UTIGROUP. Est</b> société par actions simplifiée capital : 38 600 euros siège social : 19, rue de La Haye 67 300 Schiltigheim Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg	100%	100%	contrôle direct de droit
<b>UTIGROUP. Rhône-Alpes</b> Société par actions simplifiée capital : 160 000 euros siège social : 92, cours Vitton 69006 Lyon Siren 380 667 774 R.C.S. Lyon	100%	100%	contrôle direct de droit
<b>GROUPEMENT IT</b> Société par actions simplifiée capital : 20 000 euros siège social : 68, rue de Villiers 92532 Levallois Perret Siren 899 883 805 R.C.S. Nanterre	100%	100%	contrôle direct de droit
<b>UTIGROUP. Maroc</b> <b>SàRL à associé unique</b> capital : 10 000 Dirham ou 903 euros siège social : 52, Boulevard My R'CHID Appt N°7, 4ème étage GUELIZ Marrakech R.C. Maroc 131 253	100%	100%	contrôle direct de droit

### Résumé de l'activité des Sociétés contrôlées

En ce qui concerne les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP. Est, UTI GROUP. Rhône-Alpes, GROUPEMENT IT et UTI GROUP Maroc appartenant à l'ensemble des sociétés intégrées au périmètre consolidé à la date du 31 décembre 2023, nous vous rappelons que l'activité et les résultats de l'activité de chacune de ces sociétés contrôlées ou des branches d'activité à laquelle elles appartiennent au sein du Groupe, ont été présentés précédemment au titre de la présentation des comptes consolidés et de l'activité du groupe consolidé.

## **15. PARTICIPATIONS CROISEES**

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

## **16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions article L225-184 du code de commerce)**

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par la Société en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

### **16.1 Options de souscription ou d'achat d'actions au cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 15 janvier 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

Il est à noter que cette délégation est arrivée à son terme le 14 mars 2023.

Par décision en date du 6 février 2020 le Conseil d'administration conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 a mis en place un plan de souscription d'actions 2022 dans les conditions suivantes :

- souscriptions réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales qui remplissent les deux conditions cumulatives suivantes :
  - être cadre salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales détenues à plus de 85 %,
  - être présent dans la Société ou dans l'une de ses filiales détenues à plus de 85 % depuis plus de 30 mois.
- en cas de levée d'option par les bénéficiaires, chaque action nouvelle sera émise à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie,
- délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour du Conseil procédant à l'attribution d'options pour lever les options de souscriptions d'actions.

Lors de cette même séance le Conseil d'administration a également procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit d'une salariée du Groupe, dont le détail figure ci-après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION									
Plan autorisé par l'assemblée générale du 15/01/2020									
Date du conseil d'Administration	Quantité attribuée	Prix de souscription	Qualité des souscripteurs	Point départ d'exercice des options	Options exercées	Options annulées	Options caduques	Date limite de levées	Dilution potentielle au 31 décembre 2022
Plan N° 7 du 06/02/2020	200 000	0,43 euros	1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options	06/03/2021	0	0	0	05/02/2025	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

## 16.2 Participation des salariés

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement.

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Les participations de 2010 et 2001 sont gérées par la société. Elles ne sont plus rémunérées depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016 pour la participation 2010 et depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

En 2023, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

## 17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

- du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,
- les cours moyens des achats et des ventes,
- le montant des frais de négociation,
- le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,
- leur valeur nominale,
- les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Un nouveau contrat de liquidité d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO BHF SCA qui avait pris effet le 16 juin 2016.

A la date du 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Comptes espèces : 14 027,82 euros,
- Compte titres : 41 096 actions.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 mai 2023, aux rachats de ses propres actions suivants:

	Nombre d'actions achetées en 2023	Nombre d'actions vendues en 2023	Cours moyen d'achat brut	Cours moyen de vente brut	Frais de négociation H.T en K€	Nombre des actions inscrites au nom de la Société	Valeur évaluée au cours d'achat en K€	Valeur nominale à 0,2 € par action	Fraction du capital au 31 décembre 2023 en %
Programme de Rachat pur						197 371	90	39 474	2,2%
Achat d'actions									
Contrat de liquidité	64 041	73 310	0,50	0,52	0	41 096	21	8 219	0,5%
<b>Total</b>	<b>64 041</b>	<b>73 310</b>	<b>0,50</b>	<b>0,52</b>	<b>0</b>	<b>238 467</b>	<b>111</b>	<b>47 693</b>	<b>2,7%</b>

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2023 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ODDO.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2023, la Société détient 238 467 actions en autocontrôle. Enfin, par décision en date du 20 mai 2021, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €.

## 18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 22 mai 2024 (« Programme de rachat 2024 »).

### 18.1 Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le Programme de Rachat 2024

Le 22 mai 2024.

### 18.2 Actions détenues par la Société au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, UTI GROUP détenait 238 467 actions, représentant 2,7 % de son capital social.

Ces informations, et celles qui suivent, tiennent compte du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2023, soit 8 958 986.

### 18.3 Répartition par objectifs des actions détenues par UTI GROUP à la date d'établissement du présent rapport.

La répartition des objectifs figure au point 17 du présent rapport.

#### **18.4 Objectifs du Programme de Rachat 2024**

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP (par achat ou vente) par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place avec la Société conforme à la charte de déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'A.M.F.,
2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L 22-10-62 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marché Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

#### **18.5 Part maximale du capital à acquérir et prix d'achat unitaire maximal autorisé dans le cadre du Programme de Rachat 2024**

Le nombre maximal de titres pouvant être acquis pendant la durée du programme de rachat, ne pourra dépasser 10 % du capital social, ajusté des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, (i) s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à l'article L 22-10-62 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital apprécié à la date de l'opération.

Le prix d'achat unitaire maximum est fixé à quatre (4) euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

## **18.6 Durée du Programme de Rachat 2024**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Programme de Rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale du 22 mai 2024 et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 17 mai 2023.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, lequel pourra déléguer au Directeur général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué dans les conditions prévues par la Loi dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de

- décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions gratuites en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, réaliser toute publication et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

## **19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)**

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires 3 novembre 2015 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Cette délégation est aujourd'hui caduque.

Une autre délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 janvier 2020 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Cette délégation est arrivée à son terme le 14 mars 2023.

Il n'existe donc plus de délégation de pouvoir en vigueur au sein de la Société.

## **20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE**

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

## **21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

### **21.1 Risque de non-paiement**

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

### **21.2 Risque de change**

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe détient une filiale au Maroc, société ne détient pas de passif ou d'actif en devise significatif.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas contre le risque de change.

### **21.3 Risque lié à l'endettement**

Nous vous renvoyons aux développements du point 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

### **21.4 Conséquences et risques sociaux**

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «*effectif du groupe*» du présent rapport.

### **21.5 Départ de managers**

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

### **21.6 Départ de managers-clefs**

Concernant les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de

gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

### 21.7 Risque technologique

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées.

### 21.8 Risque lié à la croissance

La croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance du marché. Aucun risque est identifié.

### 21.9 Conséquences et risques environnementaux / Activités polluantes ou à risque

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

### 21.10 Engagements en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'âge de nos collaborateurs est précisé au point 2.1.2. La proportion de femmes au sein de nos équipes est de 28 % au 31/12/2023 contre 26 % au 31/12/2022.

Effectif au :	<b>31/12/2023</b>	%	<b>31/12/2022</b>	%	<b>31/12/2021</b>	%
Hommes	117	72%	138	74%	134	74%
Femmes	45	28%	48	26%	46	26%
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>100%</b>	<b>186</b>	<b>100%</b>	<b>180</b>	<b>100%</b>

La société veille au respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, et privilégie l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Un décret d'application n° 2020-1265 du 9 août 2017 précise les modalités du nouveau dispositif : la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) (annexe 2) relatant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

### 21.11 Risque lié à l'affacturage

Le Groupe confie la quasi-totalité de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

### 21.12 Risque Actions

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 238 467 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation le cas échéant. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit 130 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP. est négligeable.

### 21.13 Assurances et couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de AXA une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « Métiers de l'informatique », ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de GENERALI.

Les principales garanties sont les suivantes :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
<b>RC EXPLOITATION</b> Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
- Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutif confondus	2 500 000 € par sinistre
<b>Autres garanties :</b>	
Faute inexcusable (dommages corporels)	2 500 000 € par année d'assurance et part sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement	800 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 € par année d'assurance

Coût de l'Assurance :

L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2023 pour UTIGROUP une prime annuelle de 12 289 €.

**ASSURANCE MULTIRISQUES :**

Les bâtiments et dommages matériels sont assurés auprès de GENERALI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ASSURANCE FLOTTE :**

Le parc de véhicules du groupe fait l'objet d'un contrat « flotte automobile » assuré auprès de ALLIANZ depuis le 18 février 2023.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité « Produits » elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

**21.14 Risque fiscal**

Néant

**21.15 Subvention**

Néant

**21.16 Litiges**

Il existe à ce jour huit litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2023 pour 47 K€ pour le groupe, contre 356 K€ en 2022.

Deux litiges prud'homaux représentent 100 % de la provision au 31/12/2023.

**21.17 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence**

Néant

## **22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **22.1 Le Dispositif de contrôle interne**

Le Contrôle interne est l'organisation des processus, des procédures et des contrôles encadrés par la Direction générale et relayée par l'ensemble de l'entreprise, ayant pour finalité d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques sont bien atteints

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe UTI GROUP est identique au sein de la société-mère comme dans les filiales. Il repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Ce dispositif repose sur des directives élaborées, sur la responsabilisation des directions en charge des activités, la collégialité dans le processus de prise de décisions, et la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle.

Le groupe de direction est animé, par le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué, et de la Directrice Administrative et Financière.

Le groupe de direction se réunit régulièrement une fois par mois et dès que nécessaire.

Il constitue un organe de décisions pour les questions importantes dans le domaine financier ou par leur aspect stratégique et/ou transversal, en droite ligne avec la politique élaborée et proposée par la société LAW INFORMATIQUE.

### **22.2 Ressources et services affectés au contrôle interne et à la gestion des risques**

La gestion des risques opérationnels, commerciaux financiers et comptables repose sur la Direction Générale.

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles décrites dans les paragraphes ci-dessous sont l'occasion d'un recensement des risques rencontrés par la société UTI GROUP. et/ou ses filiales.

Ces informations et alertes sont ensuite directement gérées par la Direction Générale de chaque entité concernée.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté de professionnels externes qui conseillent et assistent la Direction Générale dans ses prises de décision.

La nature des principaux facteurs de risque du Groupe est détaillée dans le rapport de gestion.

### **22.3 Activités de contrôle / Evaluation du contrôle interne**

Les activités de contrôle sont principalement dévolues à la Direction Générale lorsque les procédures de gestion et de suivi sont assurées par une direction ou un comité opérationnel.

#### **22.3.1 Le comité commercial : Gestion et suivi des activités d'assistance technique et d'intégration de systèmes**

Un comité commercial se réunit chaque semaine et chaque mois en présence du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, des Directeurs de Business Unit et des ingénieurs commerciaux.

L'objectif du comité commercial est, dans le respect de la politique du groupe définie par la société animatrice du Groupe :

- D'agrèger une vision globale de l'activité commerciale des sociétés du Groupe,
- D'affiner la stratégie d'attaque du marché en révisant, si besoin les priorités associées,
- De définir toute intervention particulière à mener en y associant les acteurs concernés,
- D'analyser les évolutions du marché en tendance.

#### **22.3.2 Le comité de recrutement**

Il se compose du Directeur Général Délégué et des recruteurs.

L'objectif du comité de recrutement est d'ajuster la politique de recrutement conformément aux directives de la société animatrice du Groupe.

#### **22.3.3 Comité de crédit**

Un comité de crédit se réunit chaque semaine au siège de Levallois Perret. Il est composé de la direction générale, de la direction administrative et financière et de la personne chargée du suivi des impayés.

L'objectif du comité est le suivi des opérations enregistrées chez le « Factor », le suivi des impayés et les moyens et actions à mettre en œuvre pour recouvrer les créances en retard.

#### **22.3.4 Gestion et suivi de l'endettement et de la trésorerie du Groupe**

Le service Comptabilité-Finance du Groupe centralisé chez UTI GROUP. est composé d'une directrice administrative et financière assistée d'une équipe de 2 collaborateurs sur Levallois Perret avec une grande polyvalence.

Le département finance suit quotidiennement la trésorerie permettant une mise à jour régulière des prévisions de trésorerie.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est mis à la disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

La Société, dans le souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres, dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat, et des titres en capital de ses filiales.

### **22.3.5 Traitement comptable des comptes sociaux**

La comptabilité générale est tenue sur le logiciel comptable ACD pour l'ensemble du Groupe, cet outil donnant une garantie en matière de sécurité.

Le traitement de l'information comptable est quotidien, et divisé en 3 pôles :

- Achats / Fournisseurs / Imputation / Règlements / Pointage
- Ventes / Subrogation / Imputation / Encaissements / Pointage / Relance
- Trésorerie / Rapprochements bancaires / Mise à jour Prévisionnel

### **22.3.6 Gestion et traitement de la paie**

Le service paie collecte l'ensemble des éléments variables.

Ces informations sont contrôlées, exploitées puis traitées au sein du logiciel SAGE pour l'établissement de la paie.

Dans un souci de sécurisation et de simplification des traitements comptables, les notes de frais des collaborateurs sont réglées avec 1 mois de décalage sur la paie.

Le service paie produit mensuellement les états des charges sociales en s'assurant de la mise à jour des paramètres sociaux.

Le responsable de la paie justifie de manière permanente la totalité des soldes des comptes sociaux de même qu'il assure la gestion des congés payés et des RTT de chaque collaborateur.

La paie de l'ensemble du Groupe est tenue selon les mêmes principes au siège à Levallois Perret.

### **22.3.7 Traitement comptable des comptes consolidés**

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par le service comptable du siège social. Les comptes consolidés sont établis suivant le Référentiel IFRS.

### **22.3.8 Gestion des opérations de développement**

Les projets d'acquisition d'actifs retenus par la société animatrice du Groupe sont systématiquement analysés au sein d'un Comité d'acquisition.

Composé du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, de la Directrice Administrative et Financière. Ce Comité décide des modalités de mise en œuvre de ces opérations, de leur analyse et nomme un responsable de projet.

Une fois les conditions juridiques, financières, techniques et commerciales de ces opérations arrêtées, ce comité valide la stratégie de valorisation, les hypothèses retenues et le prix qui sera éventuellement proposé sous réserve d'un examen plus approfondi et de la décision du Groupe de direction.

Les sociétés du Groupe ont recours à l'assistance d'experts externes (avocats, fiscalistes, auditeurs, conseils,..) le cas échéant.

## **22.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

La clarté de l'information financière et la pertinence des méthodes comptables font l'objet de la surveillance exercée par le Groupe de Direction. L'élaboration des comptes sociaux et consolidés est assurée par la Direction Administrative et Financière sous la supervision de la Direction Générale.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés est conforme à la réglementation en vigueur.

Les comptes du Groupe font l'objet d'un audit annuel et d'une revue semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

## **22.5 Prévention de la fraude**

L'ensemble des dispositions de contrôle opérationnel de l'activité et des engagements des sociétés du Groupe constitue les éléments centraux de prévention de la fraude.

## **22.6 Certification ISO 9001 : 2015**

Depuis 2006, le groupe est certifié ISO 9001 : 2000 par l'AFAQ. En 2009 le renouvellement de cette certification a été obtenu version 2008 de la norme. A chaque renouvellement le certificat est accordé pour une période de trois ans, et est contrôlé chaque année par un audit.

En décembre 2016, nous avons obtenu la certification version 2015 de la norme, nous sommes désormais certifiés ISO 9001 : 2015.

Depuis octobre 2021, la sixième période triennale a commencé.  
Cette démarche qualité fiabilise nos procédures et renforce le contrôle interne de l'entreprise.

## **22.7 Pistes d'amélioration**

La Société est en veille sur les systèmes et outils susceptibles d'apporter une amélioration dans la gestion, par les différents comités, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place.

### 23. COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2023 et clients au 31/12/2023 (factures reçues et émises non réglées) dont le terme est échu (pour UTI GROUP.) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441-4)												
(En euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	153	37	5	1	36	79	235	34	6	2	37	79
Montant total TTC des factures concernées	1 173 359	383 142	47 195	-227	193 447	623 556	2 175 781	290 922	-24 806	-3 367	91 635	354 384
% du montant total des achats TTC de l'exercice	15,3%	5,0%	0,6%	0,0%	2,5%	8,1%						
% du Chiffre d'affaires de l'exercice TTC							12,6%	1,7%	-0,1%	0,0%	0,5%	2,0%
<b>(B) Factures du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	Aucune						Aucune					
Montant total des factures exclues	Aucune						Aucune					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours						- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours					

### 24. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, et selon le cas le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Société UTI GROUP et, d'autre part, l'une des sociétés dont la Société UTI GROUP possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, se présentent comme suit :

- (i) Convention de comptes courants : Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI Group, des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 416 K€ au 31 décembre 2023 contre 514 K€ au 31 décembre 2022. Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2023 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 41 306 euros.
- (ii) Convention de domiciliation : la société UTI GROUP a conclu le 1<sup>er</sup> septembre 2003 avec la société LAW INFORMATIQUE une convention de domiciliation à titre gratuit.
- (iii) Convention d'intégration fiscale : le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. A cet effet, une convention a été conclue le 11 décembre 2003 entre UTIGROUP, UTIGROUP RHONE ALPES et UTIGROUP EST. Cette convention a été renouvelée en janvier 2008, en janvier 2013 puis en janvier 2018 et se poursuit par tacite reconduction.

- (iv) Convention d'animation intervenue entre la société LAW INFORMATIQUE (société animatrice) et les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP EST, UTI GROUP RHONE ALPES : La société LAW INFORMATIQUE fourni auxdites sociétés des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable. Cette convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 entre les sociétés LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP. Puis, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les sociétés UTI GROUP EST et UTI GROUP RHONE ALPES ont adhéré à cette convention. L'avenant du 2 janvier 2018 a modifié les termes de rémunération de cette convention. La charge comptabilisée dans les comptes de la société UTI Group. s'élève à 170 160 euros hors taxes.
- (v) Aux termes d'une convention en date du 10 décembre 2022, Monsieur Christian AUMARD a concédé à la société UTI GROUP. un abandon de créance à hauteur de 350 K€ du montant de son compte courant d'associé, avec une clause de retour à meilleure fortune lui permettant de recouvrer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022, une somme correspondant à vingt (20) pourcent du montant du résultat net consolidé positif réalisé à la clôture de chaque exercice social et ce jusqu'à un montant de résultat net consolidé positif de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR) inclus, et de quarante (40) pourcent de la partie du résultat net consolidé positif supérieur à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR), le tout jusqu'à concurrence de l'intégralité de la créance abandonnée.
- (vi) Convention de comptes courants en date du 31 janvier 2022 : Monsieur Romain AUMARD, Directeur Général Délégué, a mis à disposition de la société UTI Group des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 52 K€ au 31 décembre 2023. Ces avances ont fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023 qui s'élève à 2 785 euros.

#### Conventions nouvelles conclues par la Société au cours de l'exercice 2023

- (vii) Aux termes d'un avenant N°1 du 15 juin 2023 à la convention du 10 décembre 2022, Monsieur Christian AUMARD a concédé à la société UTI GROUP. un abandon de créance complémentaire à hauteur de 200 K€ du montant de son compte courant d'associé, portant le montant total de ses abandons de créance à 550 K€ au 31 décembre 2023, avec une clause de retour à meilleure fortune lui permettant de recouvrer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une somme correspondant à vingt (20) pourcent du montant du résultat net consolidé positif réalisé à la clôture de chaque exercice social et ce jusqu'à un montant de résultat net consolidé positif de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR) inclus, et de quarante (40) pourcent de la partie du résultat net consolidé positif supérieur à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR), le tout jusqu'à concurrence de l'intégralité de la créance abandonnée.  
Cet abandon de créance a pour objectif d'améliorer la situation comptable et financière de la société et lui permettre de continuer à exercer et développer ses activités

En outre, conformément aux dispositions de l'article L 225-39 alinéa 2 du code de commerce, le Conseil d'administration évalue préalablement à leur conclusion puis les revoit chaque année toutes les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales afin de s'assurer qu'elles remplissent bien ces conditions. Les personnes

directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Il est précisé qu'à la date d'élaboration du présent rapport, aucune convention de ce type n'existe au sein de la société UTI GROUP la liant à l'une des personnes visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

---

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur la composition du conseil d'administration et la représentation équilibrée des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société durant l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2023 (annexe 1).

Enfin, il est également joint en annexe 2, la Déclaration de performance Extra-Financière (DPEF) sur les conséquences sociales et environnementales et les engagements sociétaux.

Le Conseil d'Administration

## UTI GROUP

### Annexe 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

Date de la délégation	Nature de la délégation	Modalités de la délégation	Exercice de la délégation	Expiration de la délégation
15 janvier 2020	Pouvoir au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué à la date de leur attribution par le Conseil d'administration au profit des membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	<p>Il appartient au Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'arrêter la liste des salariés et mandataires sociaux bénéficiaires,</li> <li>- De fixer les conditions dans lesquelles les options seront souscrites et les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront,</li> <li>- D'établir éventuellement des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions,</li> <li>- De décider des conditions dans lesquelles (i) le prix et/ou le nombre d'actions à souscrire pourront être ajustés dans les divers cas prévus à l'article L 225-181 du Code de commerce et (ii), le cas échéant, l'exercice des options pourra être suspendu.</li> <li>- De constater la ou les augmentations de capital résultant de la levée des options, accomplir ou faire accomplir</li> </ul>	<p>Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 février 2023 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions UTI GROUP. FEVRIER 2020 et a attribué 200.000 options donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles au profit d'une salariée de la société UTI GROUP et fixé le prix de souscription de chaque action nouvelle à quarante-trois centimes d'euros (0,43 €)</p>	<p>38 mois à compter du 15 janvier 2020 soit le 14 mars 2024</p>

		<p>tous actes et formalités, modifier les statuts en conséquence.</p> <p>Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés de l'action sur le marché EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie.</p>		
--	--	--	--	--

**Annexe 2 : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) SUR LES  
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES ENGAGEMENTS  
SOCIETAUX**